



1. EDITORIAL

L'activité 2016 fait état d'un nombre de journées annuelles réalisées supérieur à l'activité prévisionnelle (519 000 journées) pour s'établir à un total annuel de 579 516 (+11,66%), c'est-à-dire un total moyen de 1 583 enfants accompagnés tout au long de l'année.

Cette suractivité a entraîné le recours à des embauches à durées déterminées afin de mettre en œuvre ces missions d'AED et d'AEMO mesures supplémentaires.

2. MISSIONS REALISEES

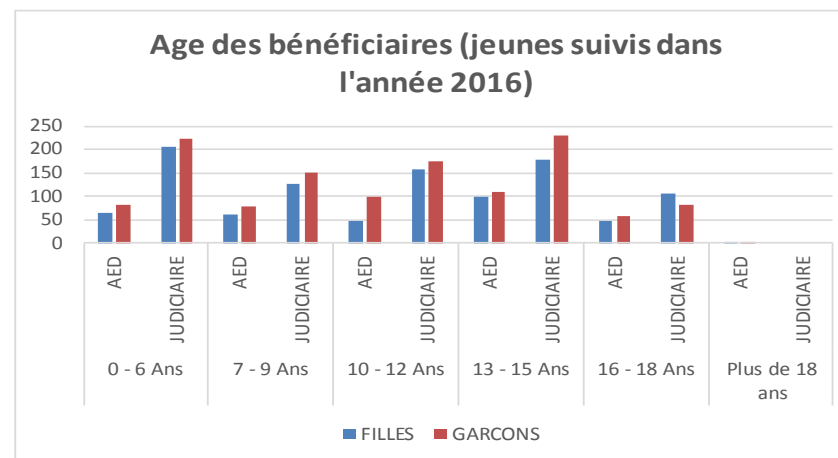
Activités	2013	2014	2015	2016
AGREMENT	1300	1300	1300	1300
JOURNEES PREVISIONNELLES	510000	514000	514000	519000
JOURNEES REALISEES	510560	542430	573558	579516
ECARTS	560	28430	59558	60516
	0,11%	5,53%	11,59%	11,66%
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	2055	2219	2392	2391

AGE MOYEN DES MINEURS ACCOMPAGNES

La répartition des enfants par sexe est presque identique qu'en 2015 : **54 % de garçons pour 46 % de filles.**

Concernant les tranches d'âges, la répartition des mineurs s'effectue selon l'ordre décroissant suivant : **les 10-15 ans représentent 46 % du total**, les 0-6 ans, 24 %, les 7-9 ans, 17 %, les 16-18 ans et plus, 13 % du total des enfants accompagnés dans l'année.

63% des enfants suivis dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert (AED ou AEMO) sont âgés de 7 à 15 ans (proportion stable par rapport à 2015).



INDICATIONS DE SORTIE

	JUDICIAIRE		ADM.		TOTAL GENERAL	
	NOMBRE D'ENFANTS	RATIO	NOMBRE D'ENFANTS	RATIO	NOMBRE D'ENFANTS	RATIO
SITUATION DES JEUNES A LA SORTIE						
PLACEMENT EN ETABLISSEMENT	59	0,10	9	0,04	68	0,08
PLACEMENT FAMILIAL	22	0,04	2	0,01	24	0,03
TIERS DIGNE DE CONFIANCE SANS SUIVI	1	0,00	0	-	1	0,00
AUTONOMES	0	-	1	0,01	1	0,00
AUTRES SERVICES AEMO OU IOE	29	0,04	16	0,06	45	0,05
PRISON	1	0,01	0	-	1	0,00
DECES	0	-	0	-	0	-
MAINLEVEE	9	0,02	6	0,02	15	0,02
ECHÉANCE	384	0,65	177	0,75	561	0,68
MAJORITE	63	0,11	19	0,08	82	0,10
DEMENAGEMENT	23	0,04	6	0,02	29	0,03
TOTAL	591	1,00	236	1,00	827	1,00

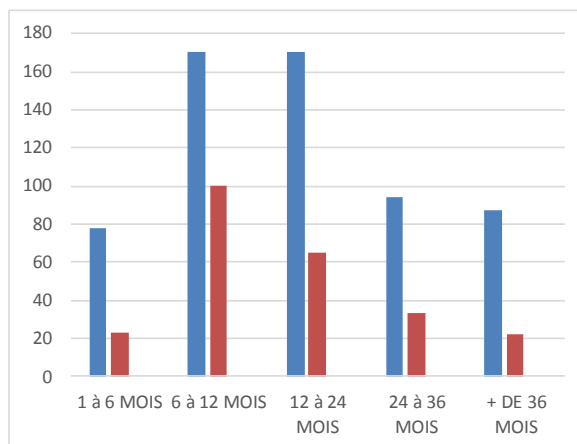
DUREE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE

Les principaux motifs d'arrêt :

- 70 % des enfants sont concernés par un arrêt à échéance ou une mainlevée (71% en 2015),

- 11 % des enfants sont concernés par un placement judiciaire ou un accueil administratif (11,4% en 2015),

La durée des 842 accompagnements révèle que :
 - 72 % des enfants accompagnés le sont pendant moins de 2 ans (418 enfants en AEMO et 188 enfants en AED). Proportion en légère diminution par rapport à 2015 (74 %).



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie de l'établissement

Préparation et constitution d'une 4^{ème} équipe de travailleurs sociaux suite au financement d'un poste de chef de service. Recrutement du chef de service (prise de fonction en janvier 2017) et réorganisation des temps de travail (réunion de secteur, groupes d'analyse de pratique et temps pluridisciplinaires de suivis).

3.2. Partenariat

En 2016, le service d'AEMO, outre les relations de travail entretenues avec son réseau habituel de partenaires, a mis l'accent sur sa participation :

- au réseau des directeurs animé par le Service de Protection de l'Enfance du CD67,
- à la Commission de Coordination de l'Enfance en Danger,
- aux rencontres avec les UTAMS sud, nord, ouest, EMS sud et Nord,
- aux rencontres avec le SPE concernant les AED et les équipes enfance.

3.3. Travail avec les familles

Le service a accueilli un étudiant en stage CAFERUIS qui a rédigé une note de synthèse relative au renforcement de la coordination concernant les enfants fréquentant un internat scolaire suite à l'obtention d'une aide financière du CD67 au titre d'une alternative au placement.

Cette note situe la réalité du recours à l'internat scolaire pour des jeunes (77 en 2016) se situant dans « l'entre deux » entre AEMO et placement. Ce recours à l'internat scolaire est travaillé avec les familles, appuyé par les aides financières obtenues du CD67 et nécessite un travail de coordination avec les divers internats. Différentes pistes d'amélioration sont proposées.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

En 2016, ont été réalisés les objectifs suivants :

- création d'une 4^{ème} équipe de TS et réorganisation des secteurs,
- association des psychologues aux réunions de secteurs,
- réflexions sur le renforcement du travail pluridisciplinaire.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2016

2014	2015	2016
59,91	57,81	56,46

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	56,46	4,00	4,70	45,20	1,52	0,30	0,74
CDD temporaire	5,70		0,70	5,00			
CDD remplacement	2,00			2,00			

En 2016, 7 salariés ont quitté le service : 4 départs en retraite, 1 réorientation professionnelle, 1 démission, et 1 rupture conventionnelle.

3 salariées ont bénéficié de congés maternités et d'aménagements horaires consécutifs aux congés maternités.

9 salariés ont été embauchés en CDD pour « surcroît d'activité » ou pour « remplacement » de salariés absents.

6. CONCLUSION

Les perspectives de travail pour l'année 2017 visent à :

- Renforcer les capacités d'intervention et de travail pluridisciplinaire du service, en cohérence avec l'activité constatée et les exigences de la loi du 14 mars 2016.
- Renouveler l'habilitation Justice du service en cohérence avec l'activité réelle.
- Poursuivre les travaux engagés en matière de diversifications des interventions (AED et AEMO renforcés).
- Réaliser la démarche d'évaluation interne.